



Association **NON AU POCL** **Oui aux Solutions Alternatives**

Jars, le 4 septembre 2015 ,

Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
des communes menacées par la LGV POCL

L'association **NON AU POCL, OUI AUX ALTERNATIVES** s'est constituée il y a quelques mois pour dénoncer le projet de construction d'une 2^{de} ligne LGV entre PARIS et LYON, dit «projet POCL». Le 4 février dernier, M. Michel Fuzeau, Préfet de la région Auvergne et coordinateur du comité de pilotage pour le POCL, a remis au Secrétaire d'Etat chargé des transports, le bilan des concertations auxquelles vous aviez été invités à participer et qui retenait dans un premier temps le choix du tracé médian, choix non définitif puisque le 07 juillet dernier monsieur le Premier ministre a relancé les études sur le POCL, études qui se feront en 2016. Si le tracé médian était de nouveau retenu, votre commune se trouverait sur ce tracé ou très proche de celui-ci.

Ce projet, qui n'apporte aucun bénéfice aux communes impactées, sera source de préjudices environnementaux, économiques, sociaux et humains. Nous nous sommes donné pour objectif d'alerter les populations des dangers encourus.

Notre association **NON AU POCL, OUI AUX ALTERNATIVES** demande **l'abandon immédiat et définitif du POCL, condition indispensable pour le maintien et la modernisation des lignes ferroviaires existantes, dans le cadre d'un aménagement réel et équitable du centre de la France.** Ces solutions présentent l'avantage d'être moins coûteuses et réalisables dans un avenir proche.

Se lancer dans ce projet de rénovation est enthousiasmant, à la fois pour nos régions rurales et pour les villes de Vierzon et Bourges, qui pourront être désenclavées sans attendre et sans les désillusions catastrophiques que subissent actuellement les villes situées sur le tracé de la LGV en construction Tours- Bordeaux.

Plus de 4000 personnes, en signant notre pétition pour dénoncer ce projet, ont prouvé la mobilisation de vos administrés qui rend désormais primordial le rôle des élus locaux que vous êtes.

Il y a urgence à agir car les impacts négatifs d'un tel projet sur l'économie locale se sont déjà fait ressentir dans l'immobilier.

Association NON au POCL, déclarée à la Préfecture du Cher sous le N° W 1810033706
Siège : Mairie de Jars Route de Sury-ès-Bois 18260 JARS
<http://non-au-pocl.fr> courriel : contact@non-au-pocl.fr
Présidente : Nelly DEQUESNE. Vice-Président : Alfred de LASSENCE.
Secrétaire : Robert MILETA. Trésorière : Yasmine PERRIN